

RÈGLEMENT INTÉRIEUR (à conserver)
Bienvenue dans l'association En Form'.

- Les activités de l'association sont réparties sur **33 semaines durant l'année scolaire du 1^{er} septembre au 30 juin environ**, pour les adultes et les cours de AAC, **32 semaines pour la gymnastique**.
- **L'adhésion est valable du 1^{er} septembre au 31 août. Celle-ci n'est pas remboursable.**
- **Chaque participant aux cours doit acquitter une somme forfaitaire annuelle payable en une ou 3 fois à l'inscription.** Les adhérents qui ne souhaitent pas s'engager pour les 33 séances doivent s'acquitter de l'adhésion et régler le tarif au cours.
- **Les chèques vacances et coupons sport** sont acceptés jusqu'au du 30 novembre de chaque année scolaire.
- Pour l'accès aux cours adultes, chaque adhérent doit présenter **la carte de l'association**, délivrée en début d'année. Sans présentation de celle-ci, il n'est pas possible de participer au cours. En cas de perte, la personne ne pourra pas participer à un autre cours que celui mentionné à l'inscription, et a raison d'un cours par semaine.
- Cours remboursables uniquement **sur présentation d'un certificat médical.**
- Le conseil d'administration se réserve le droit de **supprimer les cours** qui ne présenteraient pas une fréquentation régulière suffisante pour en couvrir les frais.
- Les adhérents doivent souscrire à un **contrat d'assurance** de personnes couvrant les dommages corporels auxquels peut les exposer leur pratique sportive, justificatif à fournir lors de l'inscription.
- **Un certificat médical** de non contre indication à la pratique des activités proposées par l'association est obligatoire dès le 1^{er} cours.
- Les cours ont lieu dans des salles mises à la disposition de l'association par la mairie de Mauzé sur le mignon.
- **Une tenue vestimentaire adaptée et des chaussures réservées à la pratique sportive** en salle sont demandées afin de ne pas détériorer les revêtements de sol.
- Par mesure d'hygiène, **prévoir une serviette à poser sur le tapis** pour les exercices au sol.
- Les éducateurs ont toute liberté **d'annuler un cours pour un effectif inférieur à 4 personnes**, pendant l'année en cours.
- **Les éducateurs ont toute autorité pour refuser l'accès au cours** à toute personne qui ne respecterait pas le présent règlement.

Le conseil d'administration

(partie détachable à joindre à votre dossier d'inscription.)

Je soussigné : Père, mère, tuteur légal (rayer les mentions inutiles)

De l'enfant

ou

Je soussigné :

Inscrit au cours de..... le.....à.....h.....

reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur et en accepter sans réserve le contenu.

le..... Signature :